

PROCES-VERBAL
DES
Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 11 février 2022

Nombre de conseillers en exercice : 11

De présents : 06

De votants : 06

Date de convocation : 04/02/2022

Date d'affichage : 04/02/2022

Date affichage du Procès-Verbal des délibérations : 25/02/2022

L'an deux mil vingt deux, le onze février, à 18 heures 30 minutes, se sont réunis les membres du Conseil Municipal de la Commune de VILLERS-LES-MOIVRONS sous la présidence de Madame HUART Sonia, Maire.

Etaient présents : Sonia HUART, Fabien DE VEENE, Marie-Claire MARTEL, Viviane VENIER, Gérard COQUERON, Alexandre LOUIS

Absents excusés : Laurent MIDON, Alexandre DROUVILLE, Alexis VENIER

Absents non excusés : Denis DROUVILLE, Marjorie MATHIEU

Pouvoir : Néant

Fabien DE VEENE a été désigné comme secrétaire de séance

Formant la majorité des membres en exercice.

2022-01 : APPLICATION MOBILE INTRAMUROS

Madame le Maire rappelle la mise à disposition pour l'ADM54 d'un outil de communication numérique composé d'une application mobile mutualisée (intercommunalité et ensemble des communes adhérentes à la CCSGC), de widgets et d'un site web mutualisé à des conditions et selon une tarification définie par la société Intramuros.

La Communauté de Communes a validé par délibération du 18 novembre 2021, la convention de partenariat avec l'ADM54.

La durée de validité de cette convention est fixée à 3 ans à compter du 1^{er} janvier 2022. Sa reconduction au-delà de cette période se fera par le biais d'une nouvelle convention.

La cotisation communale annuelle est calculée au prorata du nombre d'habitants, déduction faite des subventions obtenues par la communauté de communes.

Il est donc demandé aux conseillers municipaux d'autoriser le maire à signer la convention relative à l'application mobile intramuros avec la Communauté de Communes de Seille Grand Couronné

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise le maire à signer la convention relative à l'application mobile intramuros avec la Communauté de Communes de Seille Grand Couronné.

2022-02 : DEMANDE DE SUBVENTION – ADMR VALLEE DE LA SEILLE

L'ADMR Vallée de la Seille demande à la collectivité une subvention afin d'alléger la charge due à l'achat d'un placard pour le rangement « Archives et fournitures nécessaires aux interventions auprès des personnes aidées ».

Coût de l'investissement : 3 571 €

Participation communale proposée par le conseil municipal : 200 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise le maire à verser une subvention d'un montant de 200 € à l'ADMR Vallée de la Seille.

2022-03 : DEPARTEMENT MEURTHE-ET-MOSELLE CONVENTION DE GESTION DU DOMAINE PUBLIC ROUTIER

Madame le Maire signale que les travaux d'aménagement et de sécurisation effectués le long de la RD 90F doivent faire l'objet d'une convention avec le Département, définissant les obligations respectives de la commune de Villers-lès-Moivrons et du département de Meurthe-et-Moselle pour l'entretien des ouvrages nouvellement créés et fixant les responsabilités de chacune des parties en cas de dommages liés aux aménagements.

Cette convention est établie pour une durée de 30 ans. Elle est reconduite après accord entre les parties.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la convention de gestion du domaine public routier à signer avec le Département de Meurthe-et-Moselle dans le cadre des travaux d'aménagement et de sécurisation.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à signer ladite convention.

2022-04 : REMBOURSEMENT DE FRAIS

Madame le Maire informe qu'elle a déboursé de ses deniers personnels la somme de 49,99 € pour l'achat d'une cafetière destinée au bureau du secrétariat de mairie.

Madame le Maire informe également qu'elle a déboursé de ses deniers personnels la somme de 33,84 € pour l'achat d'une pince à déchets destinée au service technique municipal ainsi que la somme de 23,94 € pour l'achat de panneaux Défense d'entrer destinée à l'Etang du jardinet.

Les factures de ces achats ont été présentées aux membres du conseil municipal.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le remboursement de la somme de 49,99 € à Madame le Maire correspondant à l'achat d'une cafetière.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le remboursement de la somme de 33,84 € à Madame le Maire correspondant à l'achat d'une pince à déchets.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le remboursement de la somme de 23,94 € à Madame le Maire correspondant à l'achat de panneaux Défense d'entrer.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

2022-05 : SVT – CONTRAT DE MAINTENANCE ECLAIRAGE PUBLIC AU COUP PAR COUP

Vu le contrat de maintenance de l'éclairage public proposé par la société SVT située à Manoncourt-sur-Seille,

Après lecture de ledit contrat

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le contrat de maintenance de l'éclairage public proposé par la société SVT située à Manoncourt-sur-Seille.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à signer ledit contrat ainsi que tout document relatif à cette affaire.

2022-06 : SYNDICAT DES EAUX DE SEILLE ET MOSELLE – RPQS 2020
Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'eau potable

Vu le Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'eau potable (RPQS) présenté par le Syndicat des eaux de Seille et Moselle,

Après lecture de ledit rapport,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'eau potable (RPQS) présenté par le Syndicat des eaux de Seille et Moselle.

2022-07 : REGLEMENT DE L'ETANG DU JARDINET ET DE LA ZONE DE LOISIRS

Vu le règlement de l'Etang du jardinet et de la zone de loisirs situés à Villers-lès-Moivrons,

Après lecture de ledit règlement,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le règlement de l'étang du jardinet et de la zone de loisirs.

Informations diverses :

Calendrier Conseil municipal

08/04/2022 = Vote du Budget

24/06/2022

23/09/2022

25/11/2022

Signatures :

Sonia HUART	Marie-Claire MARTEL	Marjorie MATHIEU	Viviane VENIER	Alexis VENIER	Fabien DE VEENE
Laurent MIDON	Alexandre DROUVILLE	Denis DROUVILLE	Alexandre LOUIS	Gérard COQUERON	